

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**N°020**

<b>OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

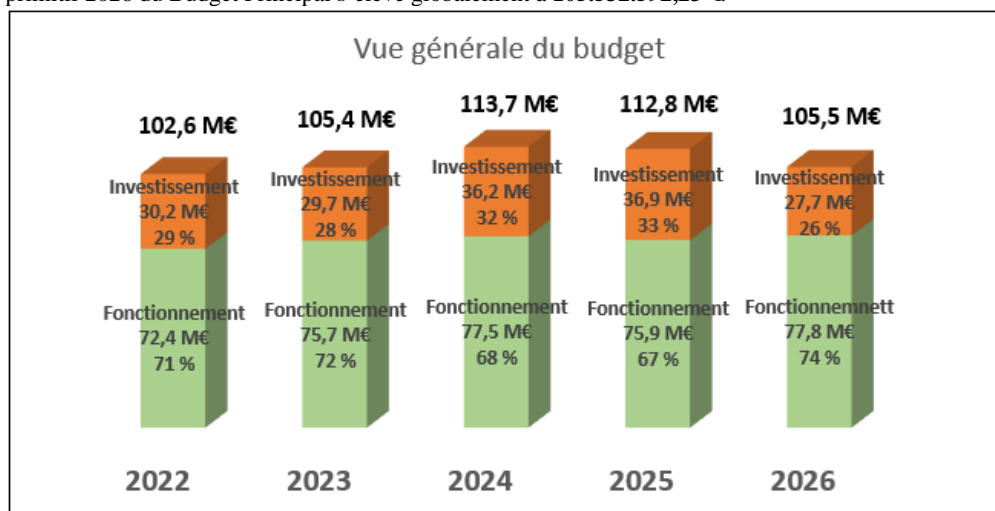
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSE** : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le budget primitif 2026 du Budget Principal s'élève globalement à **105.532.592,23 €**



Le budget primitif comporte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 :

- en investissement, déficit de clôture de 689.009,31 €
- en fonctionnement, excédent cumulé de 5.359.961,94 €

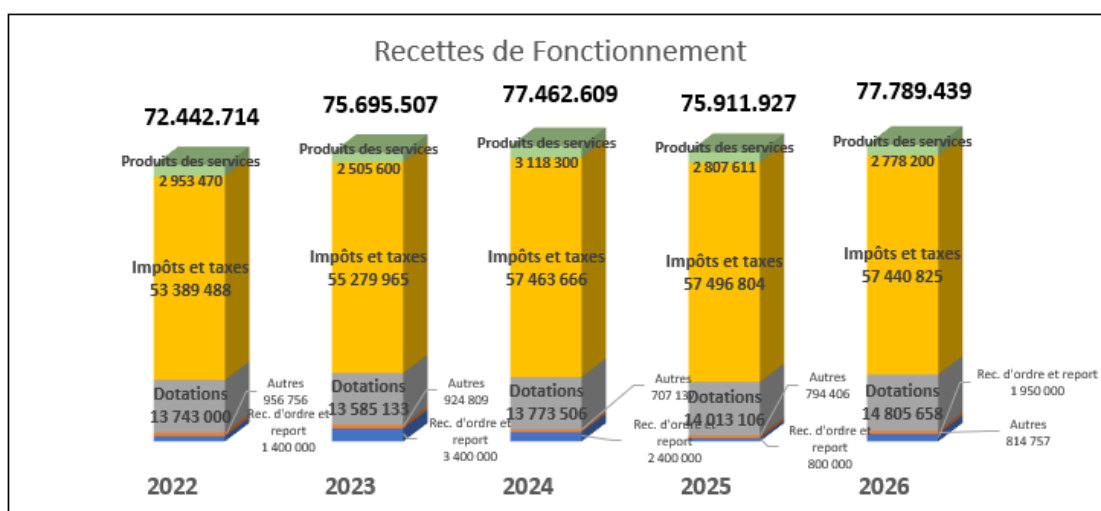
L'affectation proposée en section d'investissement est de 3.659.961,94 €

Les reports d'investissement s'élèvent à 2.908.122,04 € en dépenses et à 3.758.966,02 € en recettes.

La partie fonctionnement représente un montant de 77.789.439,27 ; la partie investissement représente 27.743.152,96 €

**I. Section de fonctionnement**

## 1. Les Recettes



Les atténuations de charges (**chapitre 013**) sont inscrites pour 281.500 € Elles comprennent le stock initial du musée des Beaux-Arts et des remboursements sur charges de personnel.

Les produits des services (**chapitre 70**) pour 2.778.200 € regroupent notamment les services sportifs pour 300.000 € les cimetières pour 37.000 € le port du canal pour 91.000 € les ressources humaines pour 320.000 € (mise à disposition de personnel facturée), les redevances d'occupation du domaine public pour 248.250 €, le forfait de post-stationnement pour 380.000 € et les redevances de stationnement pour 900.000 €

La nomenclature budgétaire et comptable M 57 retrace dans un chapitre les produits de fiscalité locale (chapitre 731) et au chapitre 73 les autres impôts et taxes.

**Chapitre 731** : 37.371.265 €

La Loi de Finances prévoit une actualisation forfaitaire des bases d'imposition de taxe d'habitation (applicable aux dépendances, aux résidences secondaires et aux locaux vacants) et de foncier bâti (hors locaux commerciaux et professionnels) de + 0,8 %.

Le produit fiscal prévisionnel (31.414.670 €) est calculé à partir des taux d'imposition 2026 : taxe foncière sur les propriétés bâties (52,32 %), taxe foncière sur les propriétés non bâties (79,28 %) et taxe d'habitation (15,94 %).

La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à 1.350.000 € et les droits de mutation à 1.850.000 € La taxe de séjour, reversée à l'Office Municipal de Tourisme, est inscrite à 1.600.000 € La taxe sur la publicité extérieure est prévue à 590.000 € et les droits de place (marchés, halles, terrasses, voirie, taxis) sont ouverts pour 498.300 €

**Chapitre 73 (hors 731)** : 20.069.560 €

L'attribution de compensation est inscrite pour 19.442.760 € Le produit prévisionnel du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) est inscrit pour 625.000 € et 1.800 € sont inscrits pour le reversement au titre du prélèvement effectué sur les jeux et paris hippiques.

Concernant les dotations (**chapitre 74**), la Dotation Globale de Fonctionnement sera de 13.067.690 € La D.G.F. comprend la dotation forfaitaire (5,67 M€), la dotation de solidarité urbaine (6,12 M€) et la dotation nationale de péréquation (1,28 M€). Les compensations fiscales devraient s'établir à 1.114.217 € (compensations d'exonérations de taxes foncières et de THRS).

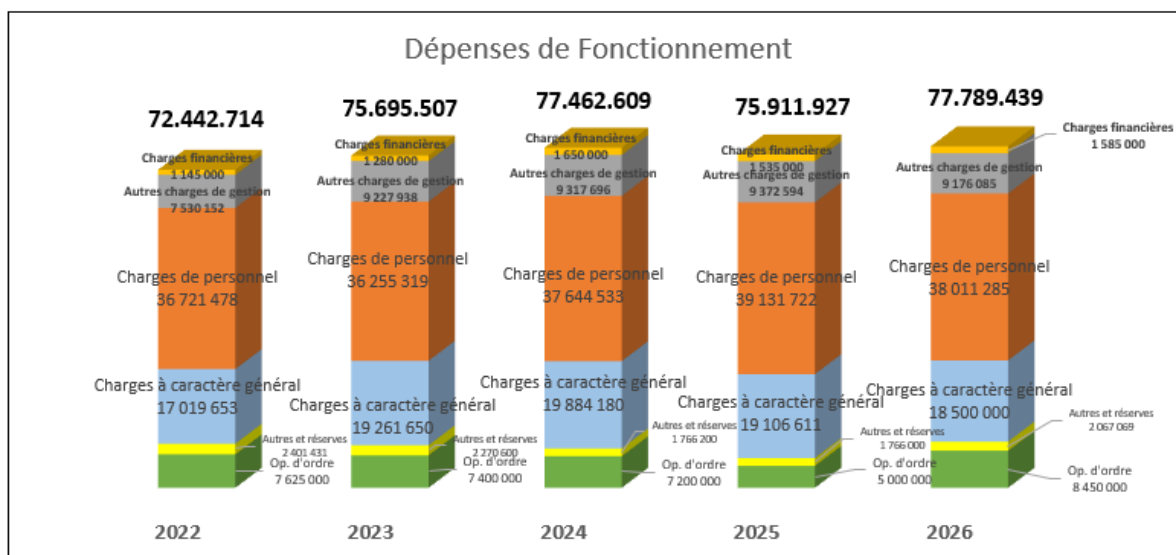
Le **chapitre 75** (478.257 €) retrace les recettes des locations consenties, les redevances et les arrondis de la liquidation du prélèvement à la source sur les salaires.

Le **chapitre 78** est ouvert à 50.000 €

Les recettes d'ordre budgétaire (travaux en régie) sont prévues pour un montant de 250.000 €

Inscription de 1.700.000 € en résultat reporté (part du résultat de fonctionnement 2025 non affecté à la section d'investissement).

## 2. Les Dépenses



Au **chapitre 011**, les charges à caractère général (18.500.000 €) sont en retrait de 3,2 % par rapport au budget primitif 2025.

Les charges de personnel, **chapitre 012**, sont inscrites pour 38.011.285 €, en diminution par rapport à la prévision 2025 de 2,9 %, notamment du fait de l'affectation comptable des charges de personnel au budget annexe du Pôle Culturel pour un montant de 800.000 €

Le **chapitre 014** est inscrit pour 1.805.000 €. Ce chapitre enregistre essentiellement les reversements de la taxe de séjour à l'Office Municipal du Tourisme dont la prévision est de 1.600.000 €

Le **chapitre 65** (autres charges de gestion courante) est prévu à 9.176.085 €. Sur ce chapitre s'imputent les déficits des budgets annexes du pôle culturel, de la cuisine centrale et du théâtre municipal (2.763.200 €), les subventions de fonctionnement aux associations (2.049.260 €), les contributions obligatoires au S.D.I.S. (3.030.471 €) ou aux écoles privées sous contrat avec l'Etat (385.000 €) et les indemnités et les frais de formation des élus (431.924 €).

Le **chapitre 66** (charges financières) est prévu à 1.585.000 €

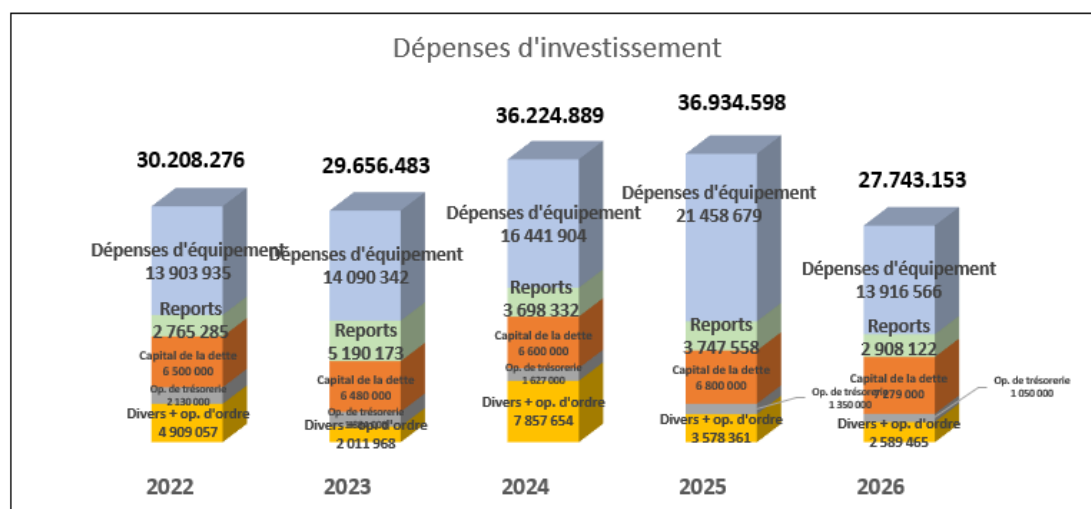
Le **chapitre 67** (charges spécifiques) est proposé à 217.069 €

Le montant prévisionnel des provisions pour risques à constituer est ouvert à 45.000 € au **chapitre 68**.

Les dépenses d'ordre budgétaire correspondent aux dotations aux amortissements (3.950.000 €) et au virement complémentaire à la section d'investissement (4.500.000 €).

## II. L'INVESTISSEMENT

### 1. Les Dépenses



Les dépenses d'équipement (13,9 M€) se composent notamment de :

- seconde tranche du Chemin de Roullens : 570.000 €
- voie d'accès à la gendarmerie de Grazaillès : 110.000 €
- fouilles archéologiques du parvis de l'ancien couvent des Carmélites : 270.000 €
- aménagement du parvis de l'ancien couvent des Carmélites : 700.000 €
- revitalisation du Centre-Ville et des hameaux : 160.000 €
- démolition de la piscine du Viguier : 300.000 €
- espace réceptif à Domec : 150.000 €
- acquisition de terrains : 256.000 €
- crédits informatiques : 600.000 € dont 90.000 € sur le programme Vidéosurveillance
- achat d'un fourgon pour la Police municipale : 150.000 €
- subvention d'équipement pour le Pôle Aqualudique : 340.000 €

Certains projets sont gérés en autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour un volume de 4,6 M€:

Ancien couvent des carmélites Rue du Pont Vieux : 2.200.000 €

Montée Porte d'Aude : 373.000 €

Ilots de fraîcheur : 200.000 €

Eglise Saint-Vincent : 800.000 €

Programme OPAH-RU (campagnes de ravalement obligatoire, aides aux propriétaires et bailleurs) : 985.730 €

AP Horodateurs : 5.000 €

A ces 13,9 M€s'ajoutent les reports de crédits 2025, soit 2.908.122 € parmi lesquels :

Opération Grand Site (OP 87) : 55.622 €

Revitalisation centre-ville (OP 89) : 93.025 €

Bâtiments scolaires (OP 26) : 76.227 €

Divers bâtiments publics (OP 18) : 73.349 €

Diagnostic énergétique (OP 72) : 78.609 €

Vidéosurveillance (OP 66) : 86.349 €

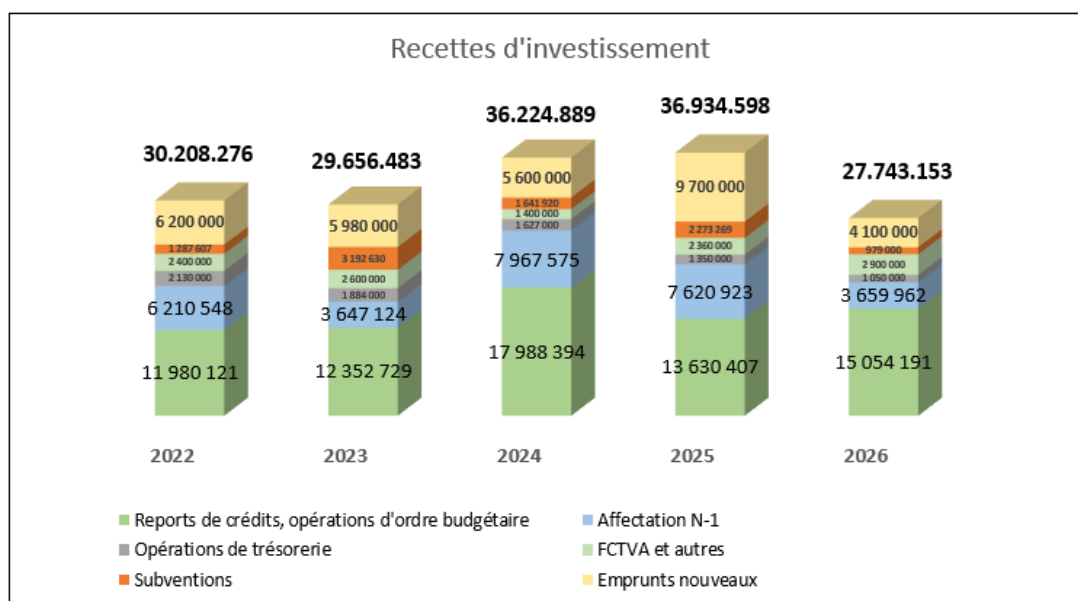
Voirie (OP 32) : 409.906 €

Aires de jeux (OP 64) : 30.846 €

Prat Mary (OP 60) : 461.096 €

Les dépenses d'investissement se complètent par le remboursement en capital de la dette : 7.279.000 €, une ouverture budgétaire pour l'emprunt OCLT permettant d'optimiser la trésorerie : 1.050.000 €, l'inscription d'opérations d'ordre budgétaire pour 1.750.000 € (opérations patrimoniales pour 1.500.000 €, travaux en régie pour 250.000 €) et la reprise du résultat d'investissement 2025 : 689.009,31 €

## 2. Les Recettes



Les recettes sont constituées par :

- 1.529.000 € de subventions dont 253.000 € pour l'Eglise Saint-Vincent, 453.000 € pour l'ancien couvent des Carmélites, 30.000 € pour les pistes cyclables, 35.000 € sur le programme des ilots de fraîcheur et le reversement

- au titre des amendes de police pour 550.000 €
- le recours à l'emprunt (hors restes à réaliser) : 4.100.000 € Opérations de trésorerie (emprunt OCLT permettant des remboursements infra-annuels afin d'optimiser la trésorerie) : 1.050.000 € inscription identique en dépenses d'investissement
- FCTVA et taxes d'aménagement : 2.350.000 €
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 pour 3.659.962 €
- opérations d'ordre budgétaire : 9.950.000 € comprenant 3.950.000 € de dotations aux amortissements, 1.500.000 € d'opérations patrimoniales (opérations d'ordre au sein de la section d'investissement) et le virement complémentaire de la section de fonctionnement de 4.500.000 €
- subventions reportées : 2.758.966 € dont notamment 85.089 € pour le Centre intersports, 227.209 € pour le Pôle Aqualudique, 450.000 € pour la gare routière Boulevard de Varsovie, 358.439 € sur l'opération Grand Site de la Cité de Carcassonne, 151.598 € sur le programme de vidéosurveillance et 231.278 € sur l'église Saint-Vincent
- emprunts reportés : 1.000.000 €
- la prévision de cessions d'éléments de l'actif : 1.195.225 €

Le stock de dette est de 55,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les charges « rigides », correspondant à l'addition des frais de personnel, des intérêts de la dette et des contributions obligatoires au SDIS et aux OGEC, représentent une proportion importante des dépenses réelles de fonctionnement : 57,66 % au budget primitif 2026 contre 62,16 % au budget primitif 2025.

Les taux d'imposition 2026 s'établissent à :

**15,94 %** pour la taxe d'habitation  
**52,32 %** pour le taux Ville du foncier bâti  
**79,28 %** pour le foncier non bâti

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le budget primitif 2026 du Budget Principal,
- l'autorisation de virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement,
- les annexes de subventions aux associations et aux tiers qui y sont intégrées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées  
M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ votent contre  
M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026  
Publication : 11/05/2026